

Image not found or type unknown



convocation tribunal judiciaire

Par **cat91**, le **22/02/2023** à **09:01**

Bonjour

Mon fils suite à un contrôle de gendarmerie s'est vu retiré son permis. Il doit passer une visite médicale et est convoqué en juillet au tribunal afin que soit prononcée ses peines pour les infractions suivantes :

CEA

Natif: 1247-taux

Peine principale proposée 200 euros exécution provisoire, Peine complémentaire proposée : 2 mois de suspension (arrêté de suspension du 26/12/22)

Autres Natif: 23800 usage du téléphone

Peine proposée : 80 euros exécution provisoire

Mon fils est aide à domicile et à du coup perdu son travail donc très peu de revenu

J'ai plusieurs questions :

Combien de points seront retirés de son permis ?

Il n'a plus que 5 points sur son permis et envisage de faire un stage de sensibilisation afin de récupérer 4 points. Peut-on demander que tous les points ne soient pas retirés afin qu'il puisse de nouveau retravailler et ne pas perdre son logement et pouvoir subvenir à ses besoins ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide

Par **Pierrepaule**, le **22/02/2023** à **09:39**

bonjour

si vous avez signé avec votre identité, il est utile de la retirer

Par **LESEMAPHORE**, le **22/02/2023** à **11:41**

Bonjour

La condamnation définitive pour ces 2 infractions entraîne obligatoirement le retrait de 6 points pour le 1247 et 3 points pour le 23800, arrondis et limité à 8 pour contraventions simultanées.

Le permis blanc n'a rien à faire dans ce dossier car il ne concerne pas les mesures administratives.

et l'avocat qui ne sert que pour la forme est obligatoire pour cette CRPC.

Réponse à la première question : 8 points

à la seconde : aucune dérogation n'est possible concernant les retraits de points de contravention payée ou condamnation définitive; et le substitut du procureur ne parlera pas du retrait de points qui n'est pas de son fait.

C'est avant de prendre le volant qu'il faut réfléchir; pas après, et le retrait de points est précisément fait pour extraire de la circulation les potentiels conducteurs dangereux pour les autres.